



## MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

### La Municipalité au Conseil Général de Trey

#### Préavis municipal

### Fixation des indemnités des conseillers municipaux pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans notre société actuelle, la charge de travail d'un conseiller municipal ou du syndic retient bon nombre de citoyens à briguer une place vacante. Les personnes en place gèrent et décident en s'exposant à la critique. Reste pour chaque commune du Canton de trouver une équipe qui est d'accord de relever le défi.

Cet engagement demande pour chaque élu un certain nombre de sacrifices : moins de temps à consacrer à sa famille, à ses loisirs et un nombre d'heures à prendre sur son temps de travail et en soirée.

Les responsabilités endossées, la disponibilité et le manque à gagner méritent une revalorisation de la fonction. La Municipalité propose un réajustement des salaires et des vacations.

A noter que pour des questions d'équité, tous les jetons de présence touchés pour des séances ou des représentations seront versés à la caisse communale et ils seront ensuite facturés par les ayants-droit au tarif des heures de vacations.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général, pour la législature 2021-2026, les indemnités annuelles suivantes (entre parenthèses les augmentations par rapport à la situation actuelle) :

**Syndic: CHF 7'000.— (+ CHF 1'200.—)**

**Municipaux: CHF 5'000.— (+ CHF 1'000.—)**

**Vacations municipales : CHF 40.—/l'heure (+ CHF 5.—)**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Odile Angéloz